



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

SESSION 2003

B.P. Monteur en installations de génie climatique

EPREUVE E.3

Contrôle, régulation et prévention des risques électriques

Durée : 3 h - Coefficient : 3

Cette épreuve est réalisée en 2 parties :

1^{ère} partie :

Travail en salle

(durée conseillée : 1 heure)

/ 20

2^{ème} partie :

Partie pratique

(durée conseillée : 2 heures)

/ 20

Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous-épreuve :	
NOM :	
<small>(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)</small>	
Prénoms :	n° du candidat <input type="text"/>
Né (e) le :	<small>(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)</small>

Examen :	Série :
Spécialité/option :	
Repère de l'épreuve :	
Epreuve/sous-épreuve :	
<small>(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)</small>	

Note :

Appréciations du correcteur.

/ 20

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance

EPREUVE PRATIQUE

Donner l'ensemble des sujets numérotés de 1/5 à 5/5 correspondant à :

2^{ème} partie

Durée conseillée : 2 heures

Vous rendrez votre dossier complet à l'issue de l'épreuve

Code examen : 45022708	BP Monteur en installations de génie climatique	DOSSIER REPONSE SESSION 2003
E.3 : Contrôle, régulation et prévention des risques électriques – unité 30		
Durée de l'épreuve : 3 heures	Coefficient : 3	DR 1/5

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

PRESENTATION DE L'EPREUVE :

Cette partie se déroulera en 2 heures et comprendra :

- Une partie concernant les travaux nécessaires aux raccordements électriques d'une chaudière équipée d'un brûleur fioul.
- Une autre partie concernant la configuration, le contrôle et la programmation d'un ensemble de régulation.

Les capacités et savoirs visés : C3.4 ; C4.2 ; C4.3 ; S1.1 ; S3.2.

SITUATION :

Après avoir réalisé l'installation d'un chauffage central dans un local commercial, vous devez réaliser les différents raccordements électriques et programmer la régulation.

ON DONNE :

- Une chaudière avec la documentation du constructeur.
- Un câble d'alimentation avec une prise (fiche mâle)
- Un tableau de protection et de commande pour le raccordement de la chaudière.
- Un disjoncteur, une prise de courant, un arrêt d'urgence et des conducteurs.
- Des outils pour effectuer un câblage et un multimètre.
- Un lot d'E.P.I. (VAT, gants, lunettes, tapis...)
- L'implantation du matériel pour la platine de câblage (sur DR 3/5)

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

ON DEMANDE :

1-1°/ Faire la consignation de l'installation en présence de l'examineur pour effectuer un câblage en toute sécurité.

1-2°/ Afin de mettre la chaudière en fonctionnement, vous devez implanter les conduits IRL, câbler la prise de courant PC1 suivant le schéma qui vous est donné.

1-3°/ Vérifier et mettre l'installation en service et contrôler son bon fonctionnement en présence de l'examineur.

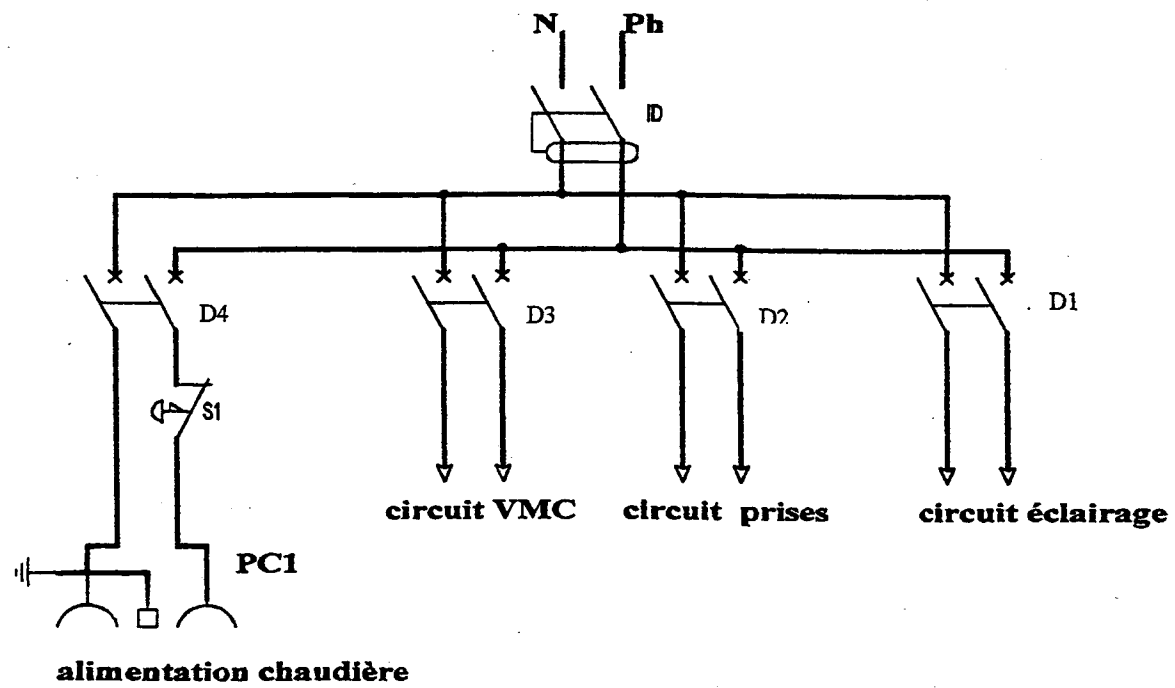
ON EXIGE :

Un travail respectant les règles de sécurité

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

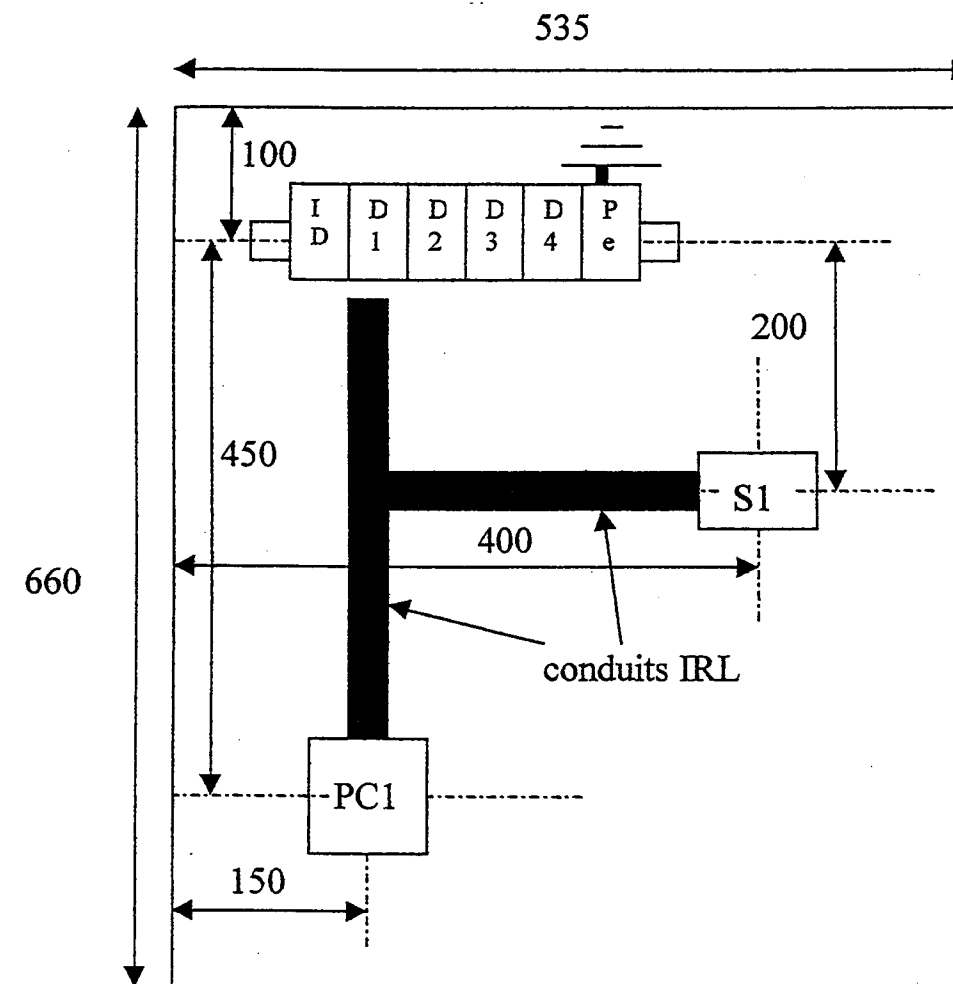
1-1°/ Schéma de câblage :



IMPLANTATION DU MATERIEL

1-2°/ Implantation des conduits et câblage de la prise.

1-3°/ Vérification et mise en service de l'installation.



NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

NOTATION :

QUESTION N°1-1	/ 3 pts
QUESTION N°1-2	/ 4 pts
QUESTION N°1-3	/ 3 pts
TOTAL	/ 10 pts

ON DONNE :

- Le tableau de bord d'une chaudière avec le document constructeur.
- Un régulateur incorporé (ou non) avec le document constructeur.
- Un préparateur ECS avec accessoires et le document constructeur.
- Les différentes sondes et/ou aquastats et/ou thermostats avec le document constructeur.
- Les différents circulateurs et/ou les vannes trois voies.
- Les 4 situations de programmation différentes.

ON DEMANDE :

2-1°/ De contrôler de façon visuelle que l'installation soit complète et de raccorder si besoin les éléments nécessaires de manière à obtenir une installation complète.

2-2°/ De configurer le régulateur pour que l'installation fonctionne dans les conditions suivantes :

température confort : 20 °C
température réduit : 18 °C
température hors gel : 5 °C
température extérieur de base : - 10 °C
température de non chauffage : 20 °C / 20 °C
température départ radiateur : 80 °C

2-3°/ De programmer l'installation du local N°... (au choix de l'examineur).

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

<p>Local commercial N°1</p> <p>Heure d'ouverture :</p> <p>Lundi } Mercredi } 10h à 12h Vendredi } 14h à 19h</p> <p>Mardi } Jeudi } 8h30 à 12h Samedi } 15h à 18h30</p> <p>Stockage ECS : 55°C Pas de priorité ECS Fonction anti-légionnelles assurée Puissance de chauffe : 13 kW</p>	<p>Local commercial N°2</p> <p>Heure d'ouverture :</p> <p>Lundi } Mardi } Mercredi } 9h à 11h30 Jeudi } 15h à 18h30 Vendredi }</p> <p>Samedi } 9h30 à 13h00</p> <p>Stockage ECS : 60°C Priorité ECS Fonction anti-légionnelles assurée Puissance de chauffe : 16 kW</p>
<p>Local commercial N°3</p> <p>Heure d'ouverture :</p> <p>Lundi } Mardi } 11h à 15h00 Mercredi } 18h30 à 23h30 Jeudi }</p> <p>Vendredi } Samedi } 11h00 à 23h30</p> <p>Stockage ECS : 75°C Priorité ECS Fonction anti-légionnelles non assurée Puissance de chauffe : 16 kW</p>	<p>Local commercial N°4</p> <p>Heure d'ouverture :</p> <p>Lundi } Mardi } Mercredi } 8h00 à 12h30 Jeudi } 15h30 à 19h00 Vendredi } Samedi }</p> <p>Dimanche } 8h30 à 12h30</p> <p>Stockage ECS : 55°C Pas priorité ECS Fonction anti-légionnelles assurée Puissance de chauffe : 18 kW</p>

NOTATION :

QUESTION N°2-1	/ 3 pts
QUESTION N°2-2	/ 3 pts
QUESTION N°2-3	/ 4 pts
TOTAL	/ 10 pts

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.